

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 27 août 2019**

CP2019\_08\_34  
id. 4738

*Le 27 août 2019, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département (82 Montauban), sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil départemental.*

*Nombres de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Présents :*

*M. ALBUGUES, M. ASTRUC, M. BEQ, M. BESIERS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEUX, Mme FERRERO, M. HEBRARD, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL*

*Absent(s) représenté(s) :*

*Mme CABOS (pouvoir à Mme RIOLS), Mme MAURIEGE (pouvoir à Mme DEBIAIS), Mme NEGRE (pouvoir à Mme LE CORRE)*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**EQUIPEMENTS DE LOISIRS ET TOURISME DE PLEINE NATURE  
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES QUERCY ROUERQUE  
ET GORGES DE L'AVEYRON**

---

La loi NOTRe définit un champ de compétence partagé pour le tourisme au titre duquel le Département est habilité à poursuivre directement son soutien aux

activités touristiques tant qu'elles n'ont pas une finalité d'aide aux entreprises.

C'est ainsi qu'un nouveau schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs a été approuvé lors de la session du 28 juin 2017 par l'Assemblée départementale pour la période de 2017 à 2021.

Les politiques d'investissement en matière de tourisme se déclinent sur les axes suivants :

- aides à la structuration et au renforcement des offres et pôles touristiques,
- aides à la qualification des sites de visites, étude et création de pôles thématiques,
- aides à la qualification des hébergements touristiques sous maîtrise d'ouvrage publique,
- aides au renforcement de l'organisation partenariale de la mise en réseau, formation et outils en direction des offices de tourisme.

Dans ce contexte, la politique d'aide en matière d'équipements de loisirs et tourisme de pleine nature est la suivante :

#### **Les modalités d'octroi des aides**

- les projets présentés doivent s'inscrire dans un plan de développement touristique établi à l'échelle d'un territoire.

#### **Le financement départemental**

- les équipements de loisirs liés à l'eau : taux de subvention départementale fixé à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 100 000 € HT de la façon suivante :

- . 75 000 € HT pour les frais concernant les équipements directement liés à la plage,
- . 25 000 € HT pour les frais d'équipements indirects.

- les aménagements de loisirs en lien avec une thématique ou activités de pleine nature :

- . taux de subvention départementale fixé à 30 % d'une dépense subventionnable plafonnée à 45 000 € HT.

En application de ces dispositions, il est proposé d'examiner les dossiers de demande de subvention suivants.

**Porteur de projet : communauté de communes Quercy Rouergue  
et Gorges de l'Aveyron**

Dans le cadre du programme du pôle pleine nature des Gorges de l'Aveyron, la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron, il est proposé un certain nombre d'aménagements qui permettront de répondre à l'enjeu de développement du tourisme pêche et de l'itinérance douce sur le territoire en favorisant la diversification de l'offre pleine nature.

Ce programme s'inscrit dans l'appel à projets "Massif Central", cofinancé par le FEDER Massif. Dans ce cadre, le taux maximum d'aides publiques par opération est plafonné à 70 %.

La communauté de communes présente un programme d'actions 2019/2020 global de 160 650 € HT dont le plan de financement est présenté ci-dessous :

- Europe (FEDER)	64 260 €
- Région Occitanie	24 097 €
- Subvention du Département	24 097 €
- Autofinancement	48 196 €
	-----
Total	160 650 €

L'aide départementale totale qui s'élève à 24 097 € est répartie ainsi :

**1 - Création d'une rampe de mise à l'eau**

**et de postes de pêche (FITE/00000943) ..... 13 500 €**

correspondant à 30 % du montant subventionnable plafonné à 45 000 € HT dans le cadre de la politique départementale d'aménagements de loisirs.

**2 - Création de parcours de découverte**

**et d'interprétation des milieux naturels (FITE/00001086)..... 10 597 €**

correspondant à 30 % du montant subventionnable plafonné à 45 000 € HT ramené à un montant inférieur afin de ne pas dépasser les 70 % d'aides publiques.

Ce sont donc deux aides départementales d'un montant de 13 500 € pour la réalisation d'une rampe de mise à l'eau et de postes de pêche et de 10 597 € pour la réalisation de parcours de découverte et d'interprétation des milieux naturels qui sont sollicitées par la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron pour les aménagements de loisirs dans le cadre de pôle pleine nature.

Autorisation de programme (FITE 2019)	50 000 €
Engagement aux précédentes commissions	17 732 €
Engagement à la présente commission	24 097 €
Restant disponible sur l'exercice 2019	8 171 €

## **DECISION de la COMMISSION PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu la délibération du conseil départemental du 28 juin 2017 relative au schéma départemental de développement du tourisme et des loisirs 2017 à 2021,

Après en avoir délibéré,

### LA COMMISSION PERMANENTE :

- Approuve, selon les modalités susvisées, au titre de la politique d'aide en matière d'équipements de loisirs et de tourisme de pleine nature, l'attribution d'une subvention départementale d'un montant global de 24 097 € à la communauté de communes Quercy Rouergue et Gorges de l'Aveyron ainsi détaillée :
  - 13 500 € pour la réalisation d'une rampe de mise à l'eau et de postes de pêche,
  - 10 597 € pour la réalisation de parcours de découverte et d'interprétation des milieux naturels ;
- Précise que les dépenses correspondantes seront prélevées sur les crédits inscrits à l'article 204142, sous-fonction 94 du budget départemental.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC